

COMMUNE D'OUTARVILLE
NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE
BUDGET PRIMITIF 2026

CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune d'Outarville, elle sera disponible sur son site internet, dès approbation du budget primitif 2026 par le Conseil Municipal.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été examiné en Commission Générale le mercredi 8 avril à 19h30 et voté par le Conseil Municipal d'Outarville lors de la séance du jeudi 23 avril à 19h30. Il peut être consulté sur simple demande aux horaires d'ouverture de la Mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste, tout en maintenant le niveau et la qualité des services, sans augmentation de la fiscalité directe locale ;
- de contenir la dette autant que faire se peut ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires institutionnels de la collectivité, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

RECETTES ET DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités :

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

On distingue deux catégories d'inscriptions budgétaires :

- Les dépenses et les recettes réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif,
- Les dépenses et les recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité n'entraînant pas de mouvement de trésorerie.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 1 077 166,98 €.

Recettes de fonctionnement	Budget 2025	Budget primitif 2026	% du total
002 - Résultat de fonctionnement reporté	371 156,49	156 151,98	14,5%
013 - Atténuation des charges	1 000,00	2 200,00	0,2%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	348,00	174,00	0,0%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	39 574,00	38 172,00	3,5%
73 - Impôts et taxes	47 285,00	36 500,00	3,4%
731 - Fiscalité locale	532 502,00	520 624,00	48,3%
74 - Dotations et participations	276 547,00	278 845,00	25,9%
75 - Autres produits de gestion courante	47 000,00	44 500,00	4,1%
Total Fonctionnement - Recettes	1 315 412,49	1 077 166,98	

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté : Il s'agit de l'excédent 2025 reporté.

Chapitre 013 – Atténuations de charges : par prudence, les éventuels remboursements relatifs à la maladie ont été évalués au minimum car ils sont difficilement prévisibles.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : il s'agit des dotations aux amortissements de certains outillages.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses : ce chapitre comprend notamment les recettes liées aux services rendus, à l'indemnité de la Poste, aux fermages, aux charges locatives et aux redevances d'occupation du domaine public.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : cela comprend principalement les droits de mutation.

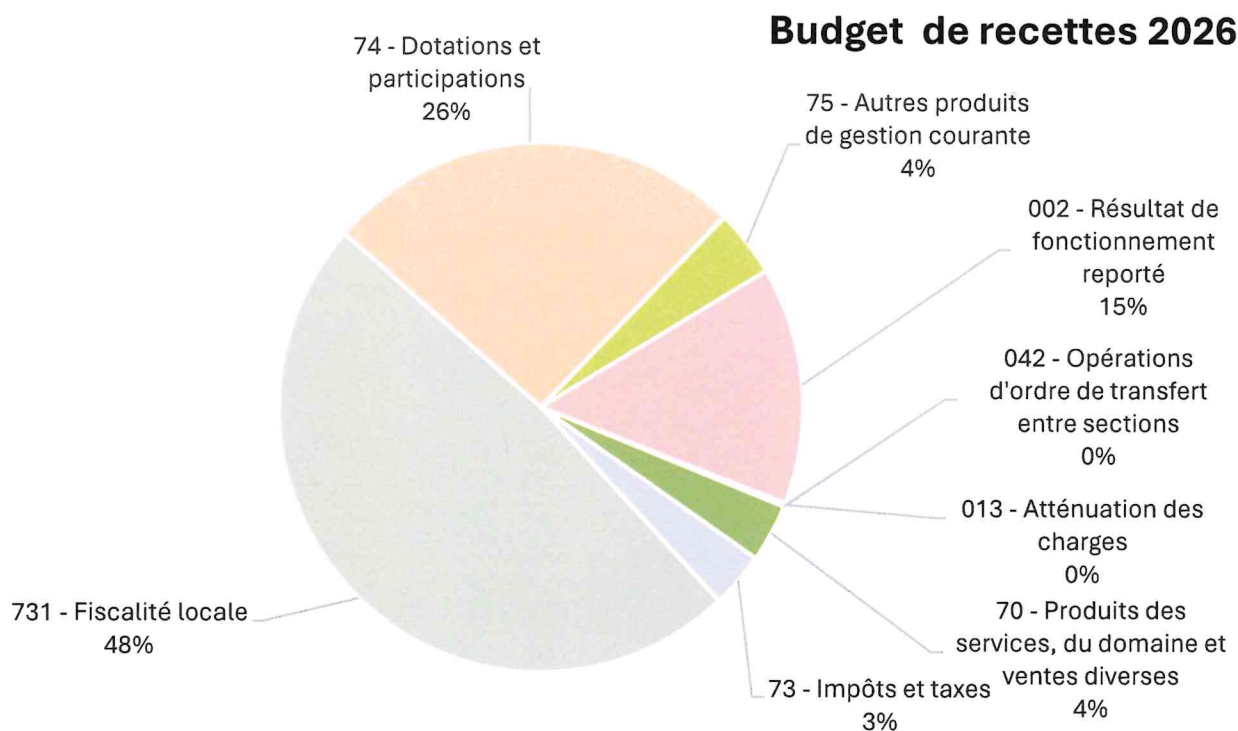
Chapitre 731 – Fiscalité locale : la fiscalité locale a été estimée avec la seule augmentation de la valeur servant de base de calcul, cette augmentation a été fixée par l'Etat à 1,1 %.

Les taux des impôts locaux pour 2026 sont maintenus à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,49 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 38,00 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 10,75 %

Chapitre 74 – Dotations et participations : ce chapitre comprend les diverses dotations, à savoir, la dotation forfaitaire des communes, la dotation de solidarité rurale, la compensation au titre de l'exonération de taxe foncière ...

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : ce chapitre comprend les revenus locatifs.



Les dépenses de fonctionnement seront maîtrisées. Elles sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, le versement des indemnités aux élus, l'entretien et la consommation énergétique des bâtiments communaux, l'entretien des voiries, des réseaux et du matériel, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services confiées aux entreprises extérieures, les primes d'assurance, les subventions versées aux associations et le remboursement des intérêts des emprunts.

Les rémunérations des agents représentent environ 31,5 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 représentent 936 491,98 € auxquelles s'ajoute la quote-part de reversement à la section investissement pour 137 636,52 € et les écritures d'ordre entre sections (3 038,48 €). Ainsi le total des dépenses de fonctionnement s'établit à 1 077 166,98 € et s'équilibre avec le montant des recettes de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement	Budget 2025	Budget primitif 2026	% du total
011 - Charges à caractère général (charges de fonctionnement)	386 935,33	326 411,98	30,3%
012 - Charges de personnel	349 400,00	339 400,00	31,5%
014 - Atténuation des produits	219 000,00	156 000,00	14,5%
023 - Virement à la section investissement	248 430,37	137 636,52	12,8%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 046,79	3 038,48	0,3%
65 - Autres charges de gestion courante	83 450,00	87 100,00	8,1%
66 - Charges financières	21 650,00	18 100,00	1,7%
67 - Charges spécifiques	1 500,00	500,00	0,0%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	8 980,00	0,8%
A - Total Fonctionnement – Dépenses	1 315 412,49	1 077 166,98	
B - Dépenses réelles de fonctionnement = A- 023 - 042	1 061 935,33	936 491,98	

Chapitre 011 – Charges à caractères général : les charges à caractère général concernent le fonctionnement des structures et des services (eau – électricité – chauffage – carburant – travaux d'entretien des bâtiments – contrats de prestation de services et de maintenance - la téléphonie – les taxes payées par la commune – les primes d'assurances ...).

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : ce chapitre comprend le versement des salaires des agents ainsi que toutes les charges sociales afférentes.

Chapitre 014 – Atténuation des produits : ce poste comprend essentiellement un reversement à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret (CCPNL).

Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement : il s’agit de la somme qu’il est possible d’affecter à la section d’investissement (Recettes de fonctionnement – Dépenses de fonctionnement).

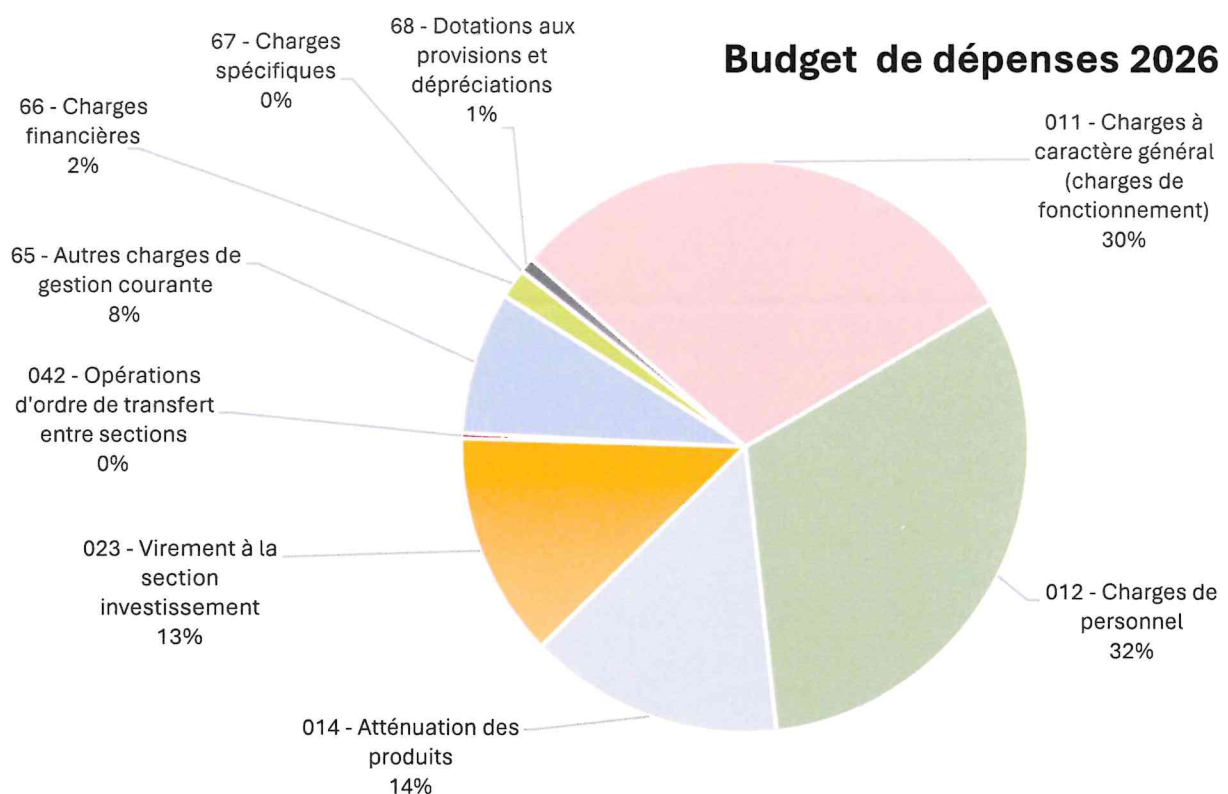
Chapitre 042 – Opérations d’ordre de transfert entre sections : Ce chapitre comprend uniquement le montant des amortissements d’équipements.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : elles correspondent principalement aux indemnités versées aux élus ainsi qu’aux subventions versées aux associations.

Chapitre 66 – Charges financières : il s’agit des intérêts d’emprunts.

Chapitre 67 – Charges spécifiques : cela comprend les produits facturés antérieurement et remboursés sur l’exercice (exemple : encaissement en 2025 d’un acompte sur une location de salle et remboursement sur 2026 car la location a été annulée).

Chapitre 68 – Dotations aux provisions et dépréciations : il s’agit des créances douteuses (avec une comptabilisation sur 2026 de la quote-part de créances sur les derniers exercices).



Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

RECETTES ET DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple, la taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (la très grande majorité des projets d'investissement fait l'objet de subventions obtenues auprès de partenaires financiers de la commune : état, région, département ...).
- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Recettes d'investissement	Budget 2025	Budget primitif 2026	% du total
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	248 430,37	0,00	0,0%
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00	137 636,52	20,6%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 046,79	3 038,48	0,5%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	235 349,84	287 906,05	43,0%
13 - Subventions d'investissement	392 489,00	194 719,00	29,1%
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	46 000,00	6,9%
Total Investissement – Recettes	881 316,00	669 300,05	

Les recettes d'investissement comprennent :

- le virement de l'excédent de la section de fonctionnement (**chapitre 021**),
- les amortissements de certains matériels dont la contrepartie a été vue en dépenses de fonctionnement (**chapitre 040**),
- les dotations, fonds divers et réserves, dont principalement la quote-part de l'excédent de fonctionnement de l'année antérieure (**chapitre 10**),
- les subventions d'investissement obtenues auprès de partenaires financiers de la commune : état, région, département ... (**chapitre 13**),
- les emprunts et dettes (nouvel emprunt et dépôts de garantie) – (**chapitre 16**)

Détail des subventions d'investissement prévues en 2026 :

- Département (FAPO) : 12 800,00 € pour l'acquisition d'outillage et de matériel technique, l'acquisition de panneaux de signalisation et l'arasement des accotements (report de 2025),
- CCPNL : 1 840,00 € (étude géothermie – report de 2025),
- SIERP et ADEME : 23 390,00 € pour la modernisation éclairage mairie et l'éclairage de l'église d'Allainville [SIERP] + l'étude de faisabilité géothermie [ADEME] (report de 2025),
- DETR et FIPD : 63 709,00 € dont 41 790,00 € de report de 2025 pour la restauration du clocher de l'église d'Allainville et 21 919,00€ de nouveaux crédits pour la vidéoprotection et la défense incendie,
- Fondation du Patrimoine : 92 980,00 € (report de 2025) pour la rénovation du clocher de l'église d'Allainville.

Dépenses d'investissement	Budget 2025	Budget primitif 2026	% du total
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	186 839,38	335 956,05	50,2%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	348,00	174,00	0,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	80 250,00	84 250,00	12,6%
20 - Immobilisations incorporelles	31 500,00	32 500,00	4,9%
204 - Subvention d'équipement versées	1 960,00	3 920,00	0,6%
21 - Immobilisations corporelles	38 750,00	102 000,00	15,2%
23 - Immobilisations en cours	523 668,62	78 000,00	11,7%
27 - Autres immobilisations financières	18 000,00	32 500,00	4,9%
Total Investissement - Dépenses	881 316,00	669 300,05	

Les dépenses d'investissement comprennent principalement :

- Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté (le déficit d'investissement de l'exercice précédent (**chapitre 001**),
- Les emprunts et dettes assimilées (**chapitre 16**). Il s'agit du remboursement du capital des emprunts, les intérêts sont en charges de fonctionnement,
- Les immobilisations incorporelles (**chapitre 20**). Ce poste comprend une étude sur la faisabilité de chauffage par géothermie en report de l'exercice précédent, ainsi que le coût des logiciels métier,
- Les subventions d'équipement versées (**chapitre 204**) relatives au réseau fibre,
- Les immobilisations corporelles (**chapitre 21**) :

Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- | | |
|---|-------------|
| - travaux de défense incendie | 20 000,00 € |
| - divers travaux sur les bâtiments | 8 000,00 € |
| - installation de caméras de vidéoprotection | 50 000,00 € |
| - divers travaux de voirie | 20 000,00 € |
| - acquisition de matériel et outillage technique, matériel informatique et autres matériels | 4 000,00 € |
| | |
| - La fin du règlement de la restauration du clocher de l'église Saint-Pierre d'Allainville-en-Beauce (617 500,00 € au total – reste sur 2026 : 78 000,00 €) est en chapitre 23 (immobilisations en cours). | |

LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET 2026 – RECAPITULATIF

Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses de fonctionnement :	1 077 166,98 €
Dont excédent reporté 2025 =	156 151,98 €
Dont dépenses réelles de fonctionnement =	936 491,98 €
Recettes et dépenses d'investissement :	669 300,05 €
Dont déficit reporté 2025 =	335 956,05 €
Dont excédent de fonctionnement capitalisé =	253 156,05 €

Principaux ratios :

Dépenses réelles de fonctionnement / population :	685,57 €/habitant
Recettes réelles de fonctionnement / population :	788,56 €/habitant
Produit des impositions directes / population :	407,85 €/habitant
Capacité d'investissement / population :	100,75 €/habitant

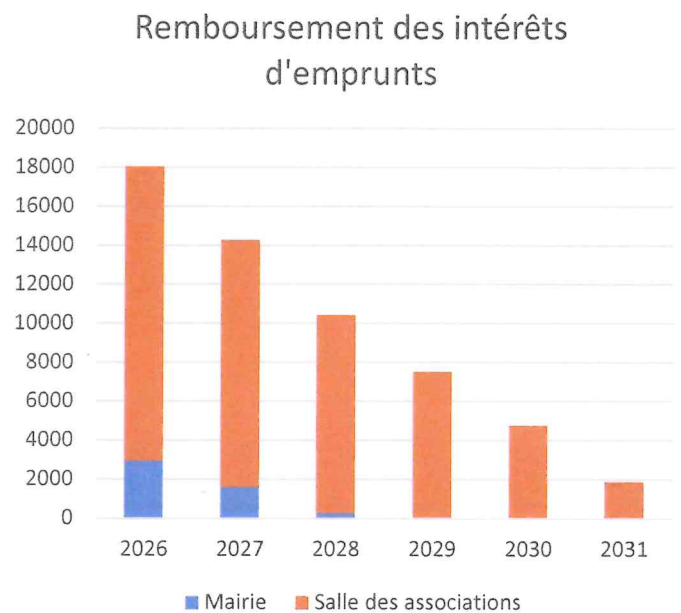
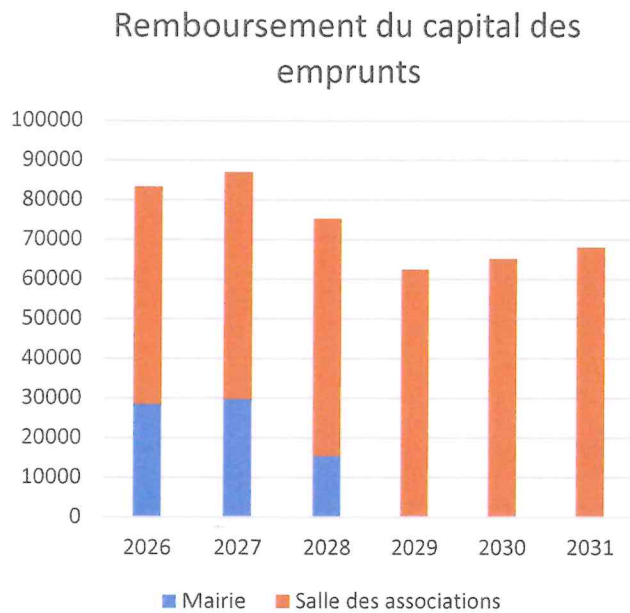
État de la dette :

- N°70056744767 CRÉDIT AGRICOLE contracté le 29/05/2008 – Travaux Mairie

Montant :	407 000,00 €
Taux :	4,65%
Capital restant dû au 01/01/2026 :	73 632,13 €
Durée résiduelle (en années) :	2,5

- N°70084591768 CRÉDIT AGRICOLE contracté le 21/12/2011 – Construction salle des Associations

Montant :	930 000,00 €
Taux :	4,35%
Capital restant dû au 01/01/2026 :	367 186,00 €
Durée résiduelle (en années) :	6



Fait à Outarville, le 06/05/2026

Le Maire,
Gérard GUYON

